

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT**N ° 388**

présenté par
Mme Vidal

ARTICLE 14

À la dernière phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« s'assure de la faisabilité »

les mots :

« comprend une vérification de la possibilité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel (un « plan » ne peut « s'assurer » de rien).